

Relations Arménie-Grèce



Le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, **Edouard Nalbandian**, qui était en déplacement officiel en Grèce a pris la parole au ministère des Affaires étrangères à Athènes, et a fait le point sur le conflit du Karabakh.

«Le refus de l'Azerbaïdjan d'honorer les accords antérieurs remet sérieusement en question la crédibilité de Bakou en tant que partenaire de négociation dans la résolution du conflit du Haut-Karabakh.

La déclaration des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE a fait référence au Sommet de Genève du 16 octobre qui s'est déroulé après environ seize mois d'intervalle avec les réunions au plus haut niveau. Pour la première fois depuis environ quatre ans au Sommet de Genève, il a été possible d'adopter une déclaration conjointe bien que très brève, avec les pays coprésidents. Cette déclaration commune reflète ce que l'Arménie préconise depuis longtemps, à savoir : prendre des mesures supplémentaires pour réduire les tensions sur la ligne de contact. Ces mesures ont été identifiées dans les déclarations faites aux Sommets de Vienne et de Saint-Petersbourg en 2016 et ont été continuellement rejetées par l'Azerbaïdjan. Cela soulève une question : comment sera-t-il possible de réduire les tensions si l'Azerbaïdjan refuse de confirmer son engagement en faveur des accords de cessez-le-feu de 1994-1995 ? Comment sera-t-il possible de réduire les tensions si l'Azerbaïdjan refuse de mettre en œuvre le mécanisme d'enquête sur les violations du cessez-le-feu ? La déclaration de Genève a également souligné la nécessité d'intensifier le processus de négociation, ce que l'Arménie a toujours fortement préconisé.

Dans leur dernière déclaration, les coprésidents ont de nouveau demandé instamment d'accepter l'élargissement du Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE et souligné la nécessité de mettre en œuvre d'autres décisions adoptées lors des Sommets de Vienne et de Petersburg en 2016.

L'Azerbaïdjan prétend que les accords conclus lors des précédents Sommets sont des conditions préalables avancées par la partie arménienne. L'Arménie n'a pas utilisé de conditions préalables, mais cela ne signifie pas que les accords conclus ne doivent pas être mis en œuvre. La déclaration des Coprésidents lors des Conseils ministériels de Hambourg et de Vienne a prouvé que les tentatives

de l'Azerbaïdjan de rejeter la mise en œuvre des accords conclus lors des Sommets de Vienne et de Saint-Pétersbourg sont vouées à l'échec. Le refus de l'Azerbaïdjan d'honorer les accords antérieurs remet sérieusement en question la crédibilité de Bakou en tant que partenaire de négociation.

Les coprésidents ont encouragé les Parties à éviter la politisation inutile des étapes humanitaires importantes. Pendant de nombreuses années, l'Azerbaïdjan a refusé de mettre en œuvre des mesures de confiance, tant dans le domaine humanitaire que militaire. Après le Sommet de Paris d'octobre 2014, Bakou a de nouveau affirmé que les mesures de confiance ne pourraient être mises en œuvre qu'après la résolution du conflit. Cependant, il est clair qu'après la résolution, il n'y aura pas de demande aussi forte de mesures de confiance. Même si l'Azerbaïdjan donne son accord à une quelconque mesure de renforcement de la confiance, en règle générale, Bakou la transforme en instrument de confiance sapant la propagande.

Les coprésidents ont réitéré leur engagement à mener des activités de médiation pour promouvoir des compromis sur les propositions de travail soumises aux parties. Ces propositions sont bien connues et sont reflétées dans les cinq déclarations des présidents des pays coprésidents publiés depuis 2009. Le cœur de ces propositions offre un accord global qui inclut la détermination future du statut juridique final du Haut-Karabakh à travers une expression de volonté juridiquement contraignante de la population du Haut-Karabakh.

Je veux réaffirmer une fois de plus l'engagement ferme de l'Arménie à un règlement exclusivement pacifique du conflit sur la base des propositions des coprésidents. Il n'y a pas d'alternative au processus de négociation.

Il est évident que ce qui a été proposé par les coprésidents et soutenu par l'Arménie a été rejeté par l'Azerbaïdjan et c'est la principale raison qui freine l'avancement du processus de paix.

A l'initiative des coprésidents, un accord a été conclu pour la tenue d'une nouvelle réunion des ministres des Affaires étrangères dans la deuxième quinzaine de janvier et nous assisterons comme toujours à ces réunions avec une attitude constructive.

Si Bakou accepte les appels des coprésidents à respecter strictement le cessez-le-feu, met en œuvre les accords précédemment conclus, réitère son adhésion aux principes de la résolution des conflits proposés par les coprésidents et s'engage de manière constructive dans les négociations, alors

cela ouvrira la voie pour faire avancer le processus de paix et changer le statu quo.

()... Le dernier Sommet des Présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan à Genève en octobre s'est également déroulé de manière généralement positive. Cependant, juste après cela, l'Azerbaïdjan est revenu à ses habituelles accusations sans fondement et bellicistes.

Il va s'en dire que la résolution pacifique du conflit du Haut-Karabakh figure parmi les plus hautes priorités de l'agenda politique arménien. En marge du Conseil ministériel de l'OSCE, le 6 décembre à Vienne, j'ai eu une réunion avec mon collègue azerbaïdjanais, qui était la sixième en un an et qui a duré plus de quatre heures. Elle s'est généralement passée dans une atmosphère positive. Toutefois, après la réunion, j'ai dit que nous devons voir comment la situation allait évoluer. Pourquoi ? Parce que le dernier Sommet des Présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan à Genève en octobre dernier s'est également déroulé de manière généralement positive. Malheureusement, juste après cela, l'Azerbaïdjan a repris ses mauvaises habitudes.

La semaine dernière, au Conseil ministériel de l'OSCE, j'ai fait un discours détaillé sur le processus de règlement. Les chefs des délégations des pays médiateurs que sont la Russie, la France et les États-Unis, les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, ont publié une déclaration sur la résolution du conflit du Haut-Karabakh. L'Arménie était prête à se joindre à eux, mais l'Azerbaïdjan a refusé et, par conséquent, nous n'avons pas réussi à avoir une déclaration commune de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et des pays coprésidents. Cette situation ne cesse de se répéter lors des Conseils ministériels de l'OSCE.

La déclaration des coprésidents a réaffirmé une fois de plus les trois principes du droit international sur lesquels repose la résolution du conflit du Haut-Karabakh, à savoir le non-recours à la force ou la menace de la force, l'intégrité territoriale et l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples. Ces principes ont été élaborés par les coprésidents avec les éléments de la résolution du conflit comme un tout intégré. Ici, à Athènes, tous les États participants de l'OSCE, y compris l'Azerbaïdjan, les ont approuvés lors du Conseil ministériel de décembre 2009. Cependant, depuis lors, l'Azerbaïdjan a pris du recul et a refusé de les réaffirmer. À maintes reprises, l'Arménie n'a cessé de réitérer sa volonté de poursuivre les négociations sur la base de ces principes et éléments en vue d'un règlement exclusivement pacifique du conflit.

()



Nous allons entrer au printemps 2018 sans les protocoles arméno-turcs.

Je suis sûr que vous devez également vous intéresser à notre approche sur les relations arméno-turques. Comme vous le savez, c'est l'initiative du Président de l'Arménie d'entamer le processus de normalisation avec la Turquie qui a abouti à la conclusion des protocoles de Zurich en octobre 2009. Cependant, ces documents n'ont pas encore été ratifiés depuis que la Turquie a mis des conditions préalables sans fondement allant à l'encontre de la lettre et de l'esprit des Protocoles. Ces documents ne peuvent pas être pris en otage pour toujours et c'est pourquoi le Président Sarkissian a déclaré en septembre, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, que l'Arménie déclarera les Protocoles nuls et non avenue au printemps 2018."

(...)



«La Grèce soutient sans réserve les efforts du Groupe de Minsk de l'OSCE dans le processus de règlement du conflit au Haut-Karabakh (Artsakh),» a déclaré le ministre des Affaires étrangères **Nikos Kotzias** lors de la rencontre avec son homologue arménien **Edouard Nalbandian**.

Nalbandian a informé le diplomate grec sur l'Arménie et les efforts du Groupe de Minsk de l'OSCE dans le processus de paix, tandis que Kotzias a dévoilé les développements récents dans le conflit de Chypre.

Les deux ministres attachent une grande importance à l'activité de la commission intergouvernementale et à l'organisation de forums d'affaires. Ils ont également discuté de l'éventuelle implication de la Grèce dans les zones franches d'Arménie, ainsi que des relations entre l'Arménie et l'UE et de la coopération éventuelle entre la Grèce et l'Union économique eurasiennne, dont l'Arménie est membre.

(...)

Le ministre **Edouard Nalbandian** a également rencontré le président grec **Prokopis Pavlopoulos**.



Prokopis Pavlopoulos a indiqué qu'il était heureux de recevoir le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie amie et a exprimé l'espoir que cette visite contribuera au renforcement des liens entre l'Arménie et la Grèce.

Exprimant sa gratitude pour la réception, Edouard Nalbandian a indiqué qu'il est symbolique d'être en Grèce lors d'une visite officielle dans une année jubilaire du 25ème anniversaire des relations diplomatiques et a transmis les salutations et les meilleurs vœux du Président de la République d'Arménie, ainsi qu'une invitation à se rendre à Erevan.

Les interlocuteurs se sont félicités de la coopération multidimensionnelle entre les deux pays, soulignant que les deux pays frères sont liés les uns aux autres par une amitié séculaire et une sympathie mutuelle.

Au cours de la réunion, les parties ont échangé leurs points de vue sur l'approfondissement du dialogue politique arméno-grec et l'intensification des liens économiques.

Dans le cadre de l'accord de partenariat global et renforcé avec l'UE, le ministre arménien a présenté les relations renforcées entre l'Arménie et l'Union européenne.

Il lui a également présenté l'ordre du jour et les principaux thèmes du Sommet de la Francophonie qui se tiendra l'année prochaine à Erevan. Le Président a souligné l'importance de tenir le Sommet de la Francophonie à Erevan et a souhaité du succès dans l'organisation de cet événement représentatif.

Comme il avait fait au ministère des affaires étrangères grec, Edouard Nalbandian lui a exposé les efforts conjoints de l'Arménie et des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE en vue d'un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.